



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 55111

Texte de la question

M. Victorin Lurel attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la nécessité d'une réflexion stratégique sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la structuration et de la commercialisation de la destination touristique de l'outre-mer en général et de la destination Guadeloupe en particulier. Ainsi, la mission conjointe confiée récemment à l'inspection générale du tourisme et au conseil général des technologies de l'information pour établir la préfiguration d'une plate-forme relative à un portail national d'information, de réservation et de promotion de la destination France devrait prendre en compte plus spécifiquement l'outre-mer. Il souhaite donc connaître ses dispositions pour permettre à la mission d'intégrer l'outre-mer et notamment la Guadeloupe dans sa réflexion.

Texte de la réponse

Les clientèles française et internationale recherchent aujourd'hui un site unique d'information et de réservation touristique, comme l'ont démontré les études réalisées par Maison de la France, chargée de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger. C'est pourquoi, le comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004 a décidé de valider le choix de franceguide.com comme plate-forme unique de promotion, d'information et de réservation. Ce site internet doit être l'outil d'information et de mise en marché de l'offre touristique de toutes les destinations françaises et en particulier de celles de l'outre-mer. Pour cela, le groupe de travail chargé de sa préfiguration veillera à bénéficier de l'expérience de plates-formes similaires, tant publiques que privées.

Données clés

Auteur : [M. Victorin Lurel](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55111

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 208

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2262